	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-183

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESKINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
		N° 2023-183

Action de solidarité avec la Turquie et la Syrie - Contribution exceptionnelle au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales - FACECO - Subvention exceptionnelle à l'association ' Pompiers Solidaires ' - autorisation - décision -

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les 6 février dernier, deux terribles séismes ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de 40 000 morts et des milliers de blessés. Ces séismes, d'une très forte magnitude et d'une ampleur inédite, ont détruit des milliers d'immeubles.

Cette catastrophe aux conséquences tragiques a suscité une grande émotion et un élan de solidarité à Bordeaux et dans la Métropole.

Pour exprimer notre solidarité avec les populations touchées par ces séismes, il vous est proposé une aide exceptionnelle de notre collectivité à travers deux actions complémentaires :

- Une contribution exceptionnelle au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales – FACECO – afin de concourir à la mobilisation de la France, qui s'est manifestée dès les premières heures en réponse à la demande d'assistance internationale de la Turquie. Des opérations de la sécurité civile française ont ainsi été lancées, coordonnées par le Centre de Crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce dernier dispose pour ses actions d'un Fonds d'urgence humanitaire financé par l'Etat et d'un Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – FACECO. Plusieurs actions clefs ont d'ores-et-déjà été enclenchées :
 - ➔ envoi de personnels de la sécurité civile pour les opérations de sauvetage et de recherche,
 - ➔ fourniture d'aides médicales, alimentaires et logistiques pour atténuer l'impact du séisme sur les populations syrienne et turque,
 - ➔ envoi d'un hôpital de campagne de grande capacité : l'ESCRIM (Elément de sécurité civile rapide d'intervention médicale) qui permet de traiter plusieurs centaines de blessés par jour, de mener une activité médicochirurgicale et obstétricale,
 - ➔ assistance dans les secteurs de la mise à l'abri, de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les zones affectées.

Des points de bilan dans l'utilisation des fonds du FACECO seront transmis régulièrement aux collectivités contributrices.

- Une subvention exceptionnelle à l'association « Pompiers Solidaires » afin de participer à la mobilisation de nombreuses associations et ONG pour venir en aide aux populations turques et syriennes sinistrées.

L'association Pompiers Solidaires, basée dans notre métropole (Mérignac), apporte depuis

les premiers jours de la catastrophe, un appui pour :

- la distribution d'eau **potable**. L'association dispose notamment d'une unité de potabilisation permettant d'alimenter en eau 3.000 personnes par jour,
- les **soins médicaux d'urgence** (traumatologie en appui aux structures hospitalières).

L'association mène ses actions sur la ville de Kahramanmaras, très impactée par les séismes. Cette ville, qui comptait près de deux millions d'habitants, est aujourd'hui à moitié détruite. L'association travaille en partenariat avec l'ONG Action Santé Femme spécialisée dans les missions d'urgence, de formation, d'éducation et de compagnonnage dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique.

Cette contribution de Bordeaux métropole s'inscrit dans le cadre de l'article L.1115-1 du CGCT qui stipule que « si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire » et se déclinera donc sous deux volets :

- une contribution financière exceptionnelle de 25 000 € au FACECO - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales,
- une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association des Pompiers Solidaires de Mérignac.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le caractère exceptionnel de la dépense, et au regard de la loi n° 2007-147 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT, au vu des conséquences à moyen et à long terme de ces séismes, que Bordeaux Métropole, souhaite exprimer son soutien et sa solidarité aux victimes et aux populations touchées en Turquie et en Syrie,

DECIDE

Article 1 :

- d'accorder une contribution exceptionnelle de 25 000 € destinée au FACECO - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, dont le versement interviendra sous forme de paiement unique ;
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 € destinée à l'association « Pompiers solidaires », dont le versement interviendra sous forme de paiement unique ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à effectuer toutes démarches à cet effet,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget 2023 de Bordeaux Métropole, articles 65748 et 65731, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	